

PROGRAMME DE LA FORMATION CONTINUE DE LA FÉDÉRATION SUISSE DES OSTÉOPATHES

2020 / 2021



INSCRIPTION EN LIGNE www.fso-svo.ch

Le site web prévaut sur tout autre support en cas de modification

RÈGLEMENT DE LA FORMATION CONTINUE FSO-SVO

ART. 1

OBLIGATION DU PARTICIPANT

Par la confirmation de son inscription à une formation, le participant s'engage à accepter les présentes conditions générales du centre de Formation continue FSO-SVO et à payer la finance d'inscription relative à la formation souhaitée.

ART. 2

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT DES FORMATIONS

A réception de l'inscription, le centre de Formation continue FSO-SVO adresse au participant une confirmation des dates et des horaires des formations. Les inscriptions se font par ordre de réception. Le service comptable de la FSO-SVO produit également une facture. La finance d'inscription à une formation doit être payée avant le 1er jour de la formation. En cas de non-paiement, le service comptable de la FSO-SVO suit la procédure habituelle en matière de recouvrement de créances impayées (rappels et poursuite).

Le tarif est fixé en fonction du statut du membre (actif ou passif) en vigueur le premier jour de la formation.

ART. 3

NIVEAU DE CONNAISSANCE

Les formations sont ouvertes notamment aux ostéopathes diplômés CDS, ostéopathes membres FSO-SVO, aux assistants, aux médecins, à d'autres professionnels/spécialistes de la santé en fonction des thèmes de formation.

ART. 4

CONTRÔLE DE LA FORMATION CONTINUE

Toutes les formations suivies au centre de Formation continue FSO-SVO sont comptabilisées en catégorie A (se reporter au règlement de la CCFC pour de plus amples informations). Les copies des attestations sont automatiquement transmises à la Commission de Contrôle de la Formation Continue afin de comptabiliser les heures.

ART. 5

JUSTIFICATIF DE PAIEMENT

Aucune attestation de paiement n'est délivrée, le récépissé du paiement auprès du service comptable de la FSO-SVO faisant foi.

ART. 6

DÉSISTEMENT

1. Participant

Le désistement d'un participant inscrit à une formation implique la mise en œuvre des dispositions suivantes :

- a Aucun remboursement ne sera effectué si :
 - le désistement intervient dans les 8 semaines avant la date de la formation,

- le désistement s'effectue entre deux sessions d'une même formation,
- les cas de force majeure restent réservés.

b Un désistement engendre dans tous les cas la perception d'une indemnité de dédommagement administratif de CHF 50.—.

c L'inscription est personnelle et non transmissible à une tierce personne.

d Le désistement à une formation dans le respect des délais permet un remboursement du montant déjà payé, sauf frais administratifs, mais ne permet pas au participant d'exiger le report de la somme payée pour ladite formation sur une autre formation.

2. Répondant

a Lorsqu'un participant est sollicité ultérieurement comme répondant et que son inscription est déjà enregistrée, il devra honorer les frais d'inscription.

b A l'issue de la formation, un versement sera effectué sur son compte pour le travail accompli comprenant le remboursement partiel de la formation.

ART. 7

CAS DE FORCE MAJEURE

Exceptionnellement et sur la base de pièces officielles, la formation peut être remboursée en cas de :

- Maladie (sur présentation du certificat médical d'incapacité de travail),
- Accident (sur présentation du certificat médical d'incapacité de travail),
- Décès d'un proche en ligne directe (parents, conjoint, enfant),
- Naissance (sur présentation de l'acte de naissance).

L'indemnité de dédommagement administratif (CHF 50.—) reste due dans tous les cas et reste à charge du participant qui s'est désisté.

ART. 8

DISCIPLINE

Durant les formations, les participants doivent suivre les règles élémentaires d'hygiène, de savoir-vivre et de respect d'autrui.

Les horaires, directives et consignes spécifiques doivent être respectés.

En cas de problèmes graves ou répétés, le participant est averti. Son exclusion de la formation peut être prononcée en tout temps, avec les conséquences qui en découlent (notamment, pas de remboursement de la finance d'inscription et pas de délivrance de l'attestation de formation).

ART. 9

ANNULATION D'UNE FORMATION

La formation est validée uniquement lorsqu'un nombre minimum d'inscriptions est atteint. Ce minimum est défini au moment de l'organisation de la formation par le centre de Formation continue FSO-SVO.

Si une formation n'atteint pas un nombre suffisant de participants, seule le centre de Formation continue FSO-SVO peut se réserver le droit d'annuler la formation au plus tard 6 semaines avant le début de la formation.

Si la formation est supprimée ou si les nouvelles dates proposées ne conviennent pas au participant, la formation sera alors intégralement remboursée, indemnité de dédommagement administratif comprise.

ART. 10

LISTE DES PRÉSENCES

A chaque journée de formation, le participant doit impérativement signer sous sa propre responsabilité, matin et après-midi, la liste des présences afin de valider ses heures de formation continue pour le contrôle de ladite formation continue.

En cas de négligence liée à la fiche des présences ou de fraude, aucune réclamation ne sera acceptée et les heures ne pourront pas être comptabilisées.

ART. 11

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation (hors liste des présences) ou autre demande doit impérativement se faire par courrier ou par mail dans les 3 jours suivant la fin de la journée de formation ou cursus de formation globale à l'adresse :

Centre de Formation continue FSO-SVO

Rue de Rome 3, 1700 Fribourg
E-mail : formation@fso-svo.ch

Les réclamations sont soumises au principe de l'envoi (cachet de la poste ou date de l'envoi de l'e-mail faisant foi).

Toute réclamation au-delà de ces 3 jours ne sera pas prise en considération.

ART. 12

ATTESTATION DE FORMATION

Les attestations de formation mentionnent le nombre effectif d'heures suivies, le titre de la formation, l'enseignant et le lieu de la formation continue FSO-SVO.

Elles sont signées par le président de la FSO-SVO et la présidente de la commission de la formation continue. Elles sont nominatives (en fonction des indications de l'inscription) et non transmissibles.

Les attestations de formation ne sont pas distribuées à la fin des formations et sont soumises aux conditions suivantes :

- Pour les membres FSO, elles sont transférées sur leur compte personnel du site internet de la FSO-SVO (accès avec LOGIN et mot de passe) et sont téléchargeables après la formation à condition que cette dernière soit totalement payée.
- Pour les non-membres, elles sont envoyées après la formation pour autant que le paiement de la facture ait été totalement effectué.

ART. 13

FORMATION PRATIQUE

Pour les formations comportant une partie pratique, il est nécessaire de prendre avec soi une serviette de bain personnelle.

ART. 14

ASSURANCES

Les participants aux formations ne sont pas assurés contre les accidents par le centre de Formation continue FSO-SVO. Ce dernier décline toute responsabilité à ce sujet.

ART. 15

FOR

En cas de litige, le For est actuellement celui de Lausanne.

ART. 16

ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes dispositions entrent en vigueur au 1er mai 2019.

Elles annulent et remplacent toutes dispositions ou règlements antérieurs.

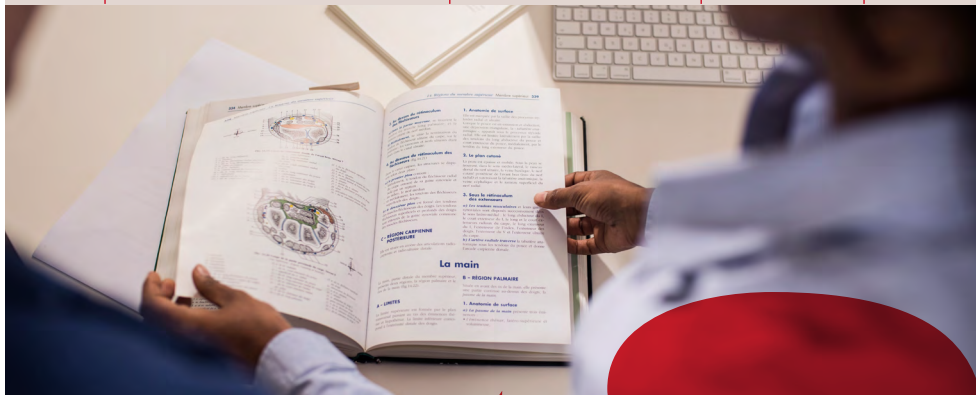


FORMATION CONTINUE FSO // FRIBOURG

Merci de noter que toutes les formations dispensées se feront dans la langue du titre du cours

| ID | TITRE | ENSEIGNANTS | DATE LIEU | PRIX Membre Non-membre Assistant |
|-------|---|---|---|---|
| 19016 | Le crânien revisité | Marco Gabutti | 10.-11.- 12.09.2020 | M 740 CHF N 920 CHF A 470 CHF |
| 20002 | Troubles hypothalamo-hypophysaires et chirurgie hypophysaire, et leur implication dans la clinique ostéopathique | Mahmoud Messerer | 12.09.2020 | M 270 CHF N 350 CHF A 170 CHF |
| 20020 | Prise en charge des suites de couche: approche mécanique et anthropologique | Bernadette De Gasquet | 19.-20.09.2020 | M 500 CHF N 640 CHF A 320 CHF |
| 20013 | Anatomie palpatoire, colonne lombaire et membre inférieur | David Bonjour, Fanny Andrey | 02.-03.10.2020 | M 500 CHF N 640 CHF A 320 CHF |
| 20004 | Approche clinique raisonnée des rachialgies aiguës, diagnostic et traitement. | Thierry Colot | 16.-17.10.2020 | M 500 CHF N 640 CHF A 320 CHF |
| 20006 | Les réflexes archaïques | Alain Bédouet | 23.-24.10.2020 | M 500 CHF N 640 CHF A 320 CHF |
| 20009 | Prise en charge des sciatalgies et crurales: neurodynamique, neuropathie et syndrome canalaire du membre inférieur. | Laurent Fabre | 20.-21.- 22.11.2020 | M 740 CHF N 920 CHF A 470 CHF |
| 20012 | Anatomie de la colonne vertébrale et chirurgie rachidienne | Mahmoud Messerer | 27.-28.11.2020 | M 500 CHF N 640 CHF A 320 CHF |
| 20011 | Ostéopathie en milieu aquatique | Guillaume Krief | 06.12.2020 24.01.2021 07.03.2021 <u>LAUSANNE</u> | M 780 CHF N 960 CHF A 490 CHF |
| 20008 | L'épaule : de l'anatomie à la pathologie | Olivier Raccaud | 22.01.2021 | M 270 CHF N 350 CHF A 170 CHF |
| 20007 | Ostéopathie, neurosciences et douleur | Jerry Draper-Rodi, Laurent Fabre, Marco Gabutti | 29.-30.- 31.01.2021 | M 780 CHF N 950 CHF A 490 CHF |
| 20014 | Anatomie palpatoire, colonne cervicale et membre supérieur | David Bonjour, Fanny Andrey | 12.-13.03.2021 | M 500 CHF N 640 CHF A 320 CHF |
| 20015 | Approche diagnostique et clinique appliquée aux membres supérieurs et au rachis cervico-thoracique, et techniques correctrices à haute vitesse, basse amplitude | Reto Lügstenmann, Jean-Baptiste Pellissier | 26.-27.03.2021 | M 500 CHF N 640 CHF A 320 CHF |

| ID | TITRE | ENSEIGNANTS | DATE LIEU | PRIX Membre N Non-membre A Assistant |
|-------|--|-----------------------|-------------------------------|---|
| 20021 | Approche pratique par techniques externes et abord théorique des douleurs pelvi-périnéales chroniques | Cécile Tenot | 16.-17.04.2021 | M 500 CHF N 640 CHF A 320 CHF |
| 20016 | Journée de refresh, ostéopathie aquatique | Guillaume Krief | 06.06.2021 <u>LAUSANNE</u> | M 290 CHF N 370 CHF A 200 CHF |
| 20022 | Les techniques endo-pelviennes de base en ostéopathie. Approche des dysfonctions du coccyx, de la symphyse et du bassin par voie interne | Laure-Isabelle Kazemi | 12.-13.06.2021 | M 500 CHF N 640 CHF A 320 CHF |



FORMATION CONTINUE FSO // ZÜRICH

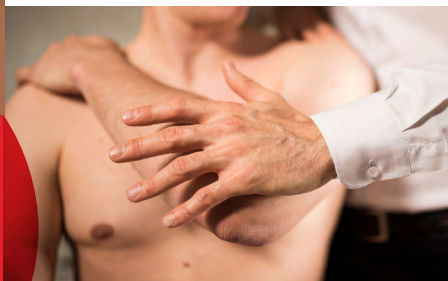
Merci de noter que toutes les formations dispensées se feront dans la langue du titre du cours

| ID | TITRE | ENSEIGNANTS | DATE LIEU | PRIX Membre Non-membre Assistant |
|-------|---|--|------------------------|---|
| 20017 | Brain 4 Cranial Nerves | Bruno Chilky, Alaya Chilky | 04.-05.- 06.09.2020 | M 780 CHF N 960 CHF A 490 CHF |
| 19012 | Refresh Kardiologie + Nothelfer: Was muss ein Osteopath als Grundver sorger wissen ? | Yves Sunier, Britta Kuratli | 11.09.2020 | M 270 CHF N 370 CHF A 170 CHF |
| 20001 | Lymphatisches System aus der Sicht der klassischen Osteopathie | Hendrik Vlek | 25.-26.09.2020 | M 500 CHF N 640 CHF A 320 CHF |
| 20005 | Interdisziplinäre Weiterbildung zum Thema Verdauung und Ernährung bei Säuglingen und Kindern | Antje Hugli Maier, Manuela Pappa, Simon Sidler | 30.-31.10.2020 | M 500 CHF N 640 CHF A 320 CHF |
| 20019 | Approach to minimal lever manipulation of the lower extremity and junctional areas of the spine | Daryl Herbert | 05.-06.02.2021 | M 500 CHF N 640 CHF A 320 CHF |
| 20010 | Einführung in die geriatrische Osteopathie | Johannes Mayer | 06.-07.03.2021 | M 500 CHF N 640 CHF A 320 CHF |
| 20018 | Optometrie in Osteopathie | Jeannette Bloch, Markus Hofmann | 22.03.2021 | M 290 CHF N 370 CHF A 200 CHF |
| 20023 | Top 30 DN DGSA® - « Dry Needling für Osteopath*innen» | Christian Gröbli | 09.-10.- 11.06.2021 | M 750 CHF N 940 CHF A 480 CHF |

FORMATION CONTINUE FSO // WEBINAIRES

Merci de noter que toutes les formations dispensées se feront dans la langue du titre du cours

| ID | TITRE | ENSEIGNANTS | DATE LIEU | PRIX Membre Non-membre Assistant |
|-----|--|--------------------|--------------------------------|---|
| 111 | VIDEO Placebo, nocebo e relazione terapeuta-paziente | Fabrizio Benedetti | 25.05.2020 au 30.09.2020 | M 25 CHF N 35 CHF A 15 CHF |
| 81 | VIDEO Tiens-toi droit! Evolution des connaissances au sujet de la posture | Fabrice Haller | 25.05.2020 au 30.09.2020 | M 25 CHF N 35 CHF A 15 CHF |
| 13 | VIDEO Notions fondamentales du système immunitaire pour l'ostéopathie | René Descartes | 29.07.2020 au 30.09.2020 | M 25 CHF N 35 CHF A 15 CHF |
| 12 | LIVE de 10h à 11h30 Beyond manipulations - hidden skills that contribute to osteopaths' success | Paul Vaucher | 24.09.2020 | M 25 CHF N 35 CHF A 15 CHF |



COMMISSION FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENTE
Joëlle Emery

MEMBRES
Barbara Tischhauser
Guillemette Cumet
Stéphanie Unternährer
Maureen Herzig
Laurence Jacot

SECRETARIAT
Michel Decorges | m.decorges@fso-svo.ch



CREA • PRINT | pixt. Publicité Avenches

Centre de Formation Continue FSO
Rue de Rome 3 | CH-1700 Fribourg | Tél. +41 (0)79 787 31 00 | Mardi & Jeudi 9h - 11h

 **FSO
SVO**